

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2015, À 17 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h 5.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 15 décembre 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 décembre 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Rés. 2015-01

Rés. 2015-02



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2015-03

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 décembre 2014, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

Rés. 2015-04

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-01 et d'approuver les prévisions budgétaires 2015 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan totalisant des revenus de 5 977 000 \$ et des dépenses de l'ordre de 5 977 000 \$, établissant ainsi la quote-part de la Ville pour l'année 2015 à 2 137 965,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 14-02 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

Rés. 2015-05

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-02 et d'approuver le Règlement d'emprunt 14-02 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM), décrétant la réalisation de travaux d'aménagement de la cellule d'enfouissement n° 3 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau au montant de 2 273 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AVIS DE MOTION

6.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Karine Otis donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 9 janvier 2015.

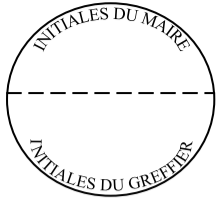
7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-06

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



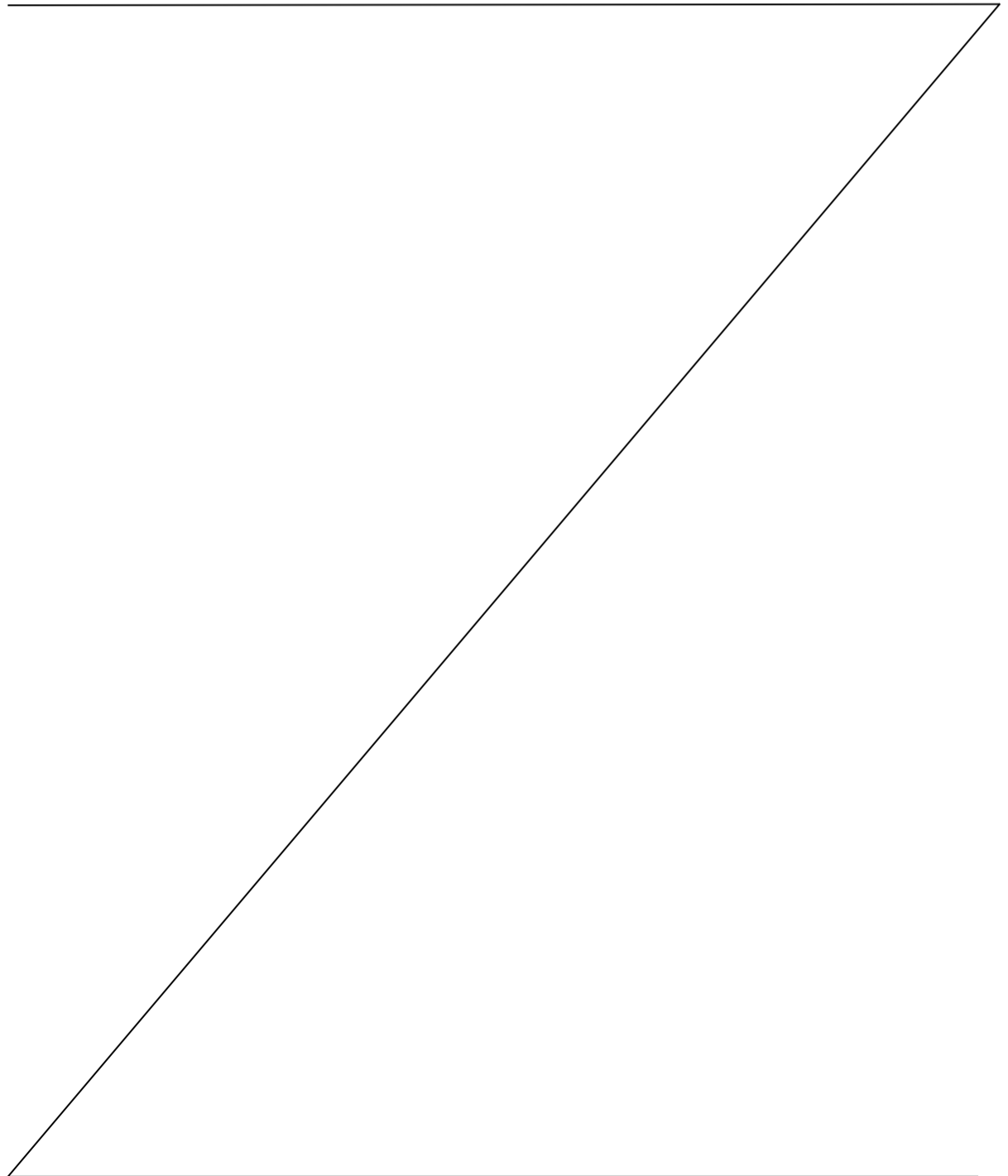
Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

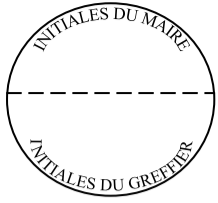
Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE





Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

